

CHARTRE D'ACCUEIL DES AUTEURS

PRIX DES LECTEURS 2014

Dans le cadre de l'organisation d'éventuelles rencontres avec les auteurs de la sélection, une convention sera signée entre les organisateurs du Prix des Lecteurs et l'établissement d'accueil.

Les établissements communiqueront toutes informations utiles sur les conditions de l'accueil de l'auteur. Une personne ressource dans l'établissement sera identifiée dans ce cadre. La structure d'accueil veillera au choix d'un lieu adapté (spacieux, agréable, places assises...) pour la rencontre : CDI, bibliothèque...

Les écrivains seront accueillis selon les conditions fixées par la Charte des Auteurs et des illustrateurs pour la jeunesse :

- tarif demi-journée : 226 euros net + 24 euros AGESEA
187 euros net + 21 euros AGESEA si l'auteur intervient l'après-midi et le matin, la même journée, dans divers établissements (sous réserve)
- tarif journée : 374 euros net + 40 euros AGESEA

Le règlement devra se faire par chèque le jour de l'intervention, ou par mandat administratif dans les délais les plus rapides. Les établissements scolaires prendront également en charge le déjeuner de l'auteur et son transport jusqu'au lieu d'intervention aux dates et horaires préalablement fixés. Les frais de déplacement du domicile de l'auteur au Mans ainsi que les frais d'hébergement et de restauration pour les repas du soir seront en revanche à la charge des organisateurs du Prix.

La Charte des Auteurs et des illustrateurs pour la jeunesse prévoit en outre une limitation du public rencontré par séance (1 classe), ainsi qu'un nombre maximum de rencontres dans la journée fixé à 3.

Il est impératif de s'assurer que **les participants à la rencontre auront lu au moins l'ouvrage de l'auteur accueilli**, voire des autres titres publiés.

- La signature d'une convention pour l'accueil d'un auteur vaut obligation de règlement de l'intervention, même en cas de difficultés de dernière minute dans sa mise en place (indisponibilité des élèves, absence d'enseignant, etc...).

- Les organisateurs du Prix recueilleront les vœux de l'établissement concernant la visite de l'auteur et en tiendront compte dans la limite des contraintes imposées (nombre d'auteurs disponibles, calendrier et investissement personnel de ceux-ci, nombre important d'établissements scolaires et leur implication, nécessité de réduire les déplacements journaliers des auteurs et donc d'effectuer des rapprochements géographiques d'établissements).

Vous trouverez des informations complémentaires sur le Blog officiel du Prix des Lecteurs et sur les sites des organisateurs.